

**Réponse du Président, Monsieur Alain Petiot,
au discours de réception
de Monsieur Denis Grandjean**

Cher confrère,

Reçu associé-correspondant de notre Compagnie le 6 mai 2005, vous en avez été élu membre titulaire le 7 novembre 2014. Nous avons eu aujourd'hui le grand plaisir d'écouter votre discours de réception intitulé « Le droit peut-il dire le beau ? ».

Vous avez pris le soin, dès votre introduction, de citer Claude-Nicolas Ledoux, architecte du Roi, architecte des Lumières et poète de la théorie architecturale, qui affirme que « la beauté est une partie du souffle divin qui ranime et embellit la surface du monde ». Vous avez voulu ainsi placer votre propos sous le signe du beau. Plus près de nous, l'académicien François Cheng, auteur de *Cinq Méditations sur la beauté*, nous éclaire sur les mystères de l'harmonie entre l'art, l'homme et la nature, en écrivant notamment : « Dans la vie, il y a des scènes qui exaltent, comme le combat, l'entrechoquement des corps par exemple, mais l'état suprême de la beauté, c'est l'harmonie. Il s'agit de la qualité éthique de la beauté. Cette beauté éthique permet à l'homme de conserver sa dignité, sa générosité et sa noblesse d'âme. Ces qualités nous permettent de transcender notre condition humaine, de dépasser la douleur pour atteindre l'harmonie. La beauté nous transfigure, car elle nous sort de l'habitude, nous permet de revoir les choses qui nous entourent comme au matin du monde, comme pour la première fois ».

Mais en dehors des philosophes, des poètes, des esthètes et des hommes de bonne volonté, le droit peut également venir au secours de la beauté. La France – on se souvient de Joachim du Bellay – est en effet « la mère des arts, des armes et des lois » et c'est toutes les ressources de cet arsenal juridique que vous nous avez présentées. On observe cependant que si le droit peut dire le beau, les lois et les règlements ne peuvent pas régir tout l'espace public et privé, et que la défense de la beauté relève aussi de la conscience des professionnels et, plus généralement, de la responsabilité de chaque citoyen.

A cet égard, vous êtes les deux à la fois, en vos qualités de professionnel et de responsable de la vie de la cité. Vous êtes né à Pagny-sur-Moselle et vous effectuez vos études secondaires au Lycée Henri Poincaré où nombre de nos confrères ont connu l'excellence de la formation. Diplômé du Centre Universitaire d'Études Politiques de Nancy, en 1967, puis de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Section Service Public, en 1969, vous obtenez la maîtrise de Droit Public à la faculté de Droit d'Assas et obtenez le diplôme du Cycle Supérieur d'Aménagement et d'Urbanisme (DESS Sciences Po Urba), en 1970.

Vous entamez ensuite une riche carrière professionnelle placée sous le signe de la culture, du patrimoine et de l'environnement. Vous êtes en effet successivement : chargé de mission au Secrétariat d'Études pour la Nouvelle Société (Cabinet du Premier Ministre), de 1970 à 1971 ; chargé de mission au Fonds d'Interventions Culturelles, responsable du Secteur Environnement, Architecture, Urbanisme, de 1971 à 1977 ; conservateur Régional des Bâtiments de France de Franche-Comté, de 1977 à 1979, et, en même temps, directeur de la Fondation Claude Nicolas Ledoux pour les réflexions sur le futur, au Centre de Rencontres des Salines Royales d'Arc-et-Senans ; délégué Régional à l'Architecture et à l'Environnement de Bourgogne, Service Régional du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie où votre domaine d'action comprend l'urbanisme dans les espaces protégés, la promotion de la qualité architecturale, les relations avec les organisations professionnelles de l'architecture, les politiques régionales d'environnement, les analyses des études d'impact, de 1979 à 1982 ; en 1982, sous-directeur de la Promotion de l'Architecture à la Direction de l'Architecture (Ministère de l'Urbanisme et du Logement). Vous y assurez la gestion des centres anciens et de la procédure des secteurs sauvegardés. Vous exercez la tutelle de l'Institut Français d'Architecture, effectuez le suivi des Conseils d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement et animez les actions en faveur de la qualité architecturale ; en 1984, directeur du Parc National des Écrins, le plus grand des parcs nationaux français situé dans le Haut Dauphiné (92 000 ha, 80 personnes), siège administratif à Gap (Hautes-Alpes) ; en 1989, directeur du Parc National du Mercantour, le parc national des Alpes Méridionales, de l'arrière-pays niçois à l'Ubaye (72 000 ha, 60 personnes), siège administratif à Nice ; vous êtes enfin, de 1994 à 2009, directeur de la prestigieuse École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy. Vous êtes ainsi l'un des rares fonctionnaires français à avoir exercé des responsabilités opérationnelles dans les domaines différents mais complémentaires des monuments historiques, de l'animation culturelle, de la protection des sites, des parcs nationaux et aussi de l'enseignement supérieur.

Votre engagement citoyen vous conduit à rejoindre le conseil municipal de la ville de Nancy, de 1995 à 2014. Durant ces trois mandatures, vous êtes adjoint au maire de Nancy pour l'urbanisme et le patrimoine et l'un des vice-présidents de la Communauté urbaine du grand Nancy. Vous êtes en outre, de 2008 à 2013, vice-président du SCOT Sud 54, le schéma de cohérence territoriale dont le périmètre couvre 476 communes, sur un territoire de 4 200 km², compte 570 000 habitants et 231 000 emplois en 2008. La pertinence de ce schéma, approuvé le 14 décembre 2013, a largement contribué à faire accéder le Grand Nancy au statut de métropole.

Le tableau de vos engagements ne serait pas complet s'il n'était pas ajouté : que vous êtes délégué régional adjoint de la Fondation du patrimoine pour la Lorraine ; que sur le terrain de la protection du patrimoine moderne, vous présidez l'Association « Archives Modernes d'Architecture Lorraine », association régionale de sauvegarde et de mise en valeur des archives d'architecture moderne ; que, depuis 2013, vous êtes membre du conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle Saline Royale qui gère les salines royales d'Arc-et-Senans, inscrites au patrimoine mondial depuis 1983 et devenues Centre culturel de rencontres ; que vous avez également été, pendant de nombreuses années, membre de la Commission Nationale des Secteurs Sauvegardés et de la Commission Nationale des Monuments Historiques et que vous siégez à la Commission régionale du patrimoine et des sites de Lorraine et à la commission départementale des sites. Ainsi, dans toutes vos responsabilités professionnelles et vos engagements de citoyen, vous avez pu expérimenter et mettre en pratique toutes les ressources du droit au service du beau.

François Cheng nous dit encore que « La beauté nous rend meilleurs ». Pour nous présenter sa pensée, notre confrère Madeleine Bertaud nous a fait, ici même, une communication intitulée « La beauté sauvera-t-elle le monde ? ». Nous le pensons et ici, au sein de notre compagnie, les architectes, les urbanistes, les gardiens des sites et des paysages, les défenseurs des espaces ruraux et des villages, les scientifiques, les artistes, les musiciens et les historiens de l'art participent à la création et à la défense de la beauté. C'est d'ailleurs la vocation de notre académie puisque son fondateur, le roi Stanislas, qui voulait faire le bonheur de ses sujets, a tant fait pour embellir Nancy et la Lorraine. C'est dire, cher confrère, vous qui avez œuvré pour établir l'harmonie entre l'art, l'homme et la nature, que votre place est bien, aujourd'hui, parmi nous.